Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 15 Rabiaa I 1446
18 Septembre 2024

N° 109

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2303**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2304**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2308**
Homologation de résolutions **2308**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2308**
Avis aux créanciers..... **2312**
Convocations
Sociétés anonymes **2312**
Sociétés à responsabilité limitée **2313**
Actes Administratifs
Avis au public **2313**
Divers
Avis au public..... **2314**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Liquidation

ABM Management

S.A au capital de 100.000 dinars

Siège social : Avenue du 18 Janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis

IU : 1006814 R

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 août 2024 enregistré à la recette des finances, de Den-den le 10 septembre 2024, sous le n°24803545, quittance n°M066021, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 11 septembre 2024, sous le n°2024104164, Il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- La Dissolution anticipée de la société qui subsistera pour les besoins de sa liquidation Jusqu'à la clôture de la liquidation.

- La nomination de Monsieur Abderraouf Ajra en tant que liquidateur de la société.

- L'élection du siège de la liquidation au siège social sis à l'Avenue du 18 Janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis.

Les créanciers sont invités à présenter les titres de leurs créances au siège de la liquidation susvisé dans un délai de trente (30) jours à compter de la parution du présent avis.

2024T00885SANB2

Notice d'information

Dénomination sociale : ARAB FINANCIAL CONSULTANTS AMANETT SICAV.

Nom commercial : AFC AMANETT SICAV.

Forme de la société : Société Anonyme.

Siège social : Carré de l'or, Résidence El Karama, Les jardins du Lac II, Les Berges du Lac, 1053 Tunis.

Type de l'OPCVM : SICAV de capitalisation.

Agrément du Conseil du Marché Financier N°37-2024 du 11 juin 2024.

Capital initial : 1.000.000 Dinars constitué par 10.000 actions de nominal 100 Dinars chacune souscrite en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription.

Durée : 99 ans.

Objet social : gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource, conformément aux dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Statuts en date du 19 août 2024 déposés auprès du RNE le 19/8/2024 sous le N°AN0142024

Promoteur : Arab Financial Consultants : Intermédiaire en Bourse sis au Carré de l'or, les jardins du Lac II, les berges du Lac, 1053 Tunis.

Gestionnaire : Arab Financial Consultants sis au Carré de l'or, les jardins du Lac II, les Berges du Lac, 1053 Tunis.

Dépositaire : Arab Tunisian Bank sise au 9 Rue Hédi Nouira, 1001 Tunis

Variation du capital : le capital de la société est susceptible d'augmentations résultant de l'émission d'actions nouvelles et de diminutions consécutives au rachat d'actions par la société aux actionnaires qui en font la demande.

Droit de siéger à une assemblée: Les titulaires d'actions peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial, ou voter par correspondance.

Versement des fonds provenant de la souscription : Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert au nom de la société en formation «AFC AMANETT SICAV» sur les livres de l'Arab Tunisian Bank, Agence SAADI sous le n°01906050119002325409.

Délais de souscription : les souscriptions seront faites dans un délai ne dépassant pas quinze jours de la date de la présente publication avec la possibilité d'une clôture anticipée en cas de souscription intégrale avec l'expiration dudit délai.

Modalité de convocation de l'assemblée générale constitutive et lieu de réunion l'Assemblée Générale Constitutive est convoquée par le fondateur par un avis publié dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe. Le lieu de réunion est fixé au siège de l'Arab Financial Consultants, Intermédiaire en Bourse, Carré de l'or, Les jardins du lac II, Les berges du Lac, 1053 Tunis.

2024R02343SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

BOUZID FOOD COMPANY

Société anonyme

Au capital de 4.660.000 Dinars

Identifiant Unique : 1494162T

Affiliation CNSS : 60580136

Siège social : Zone Industrielle de Korba, 8024 Korba - Nabeul

Montant de l'augmentation du capital social : 3.384.620 Dinars

Dépôt du procès-verbal : En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 01/8/2024 à 9 heures du matin, enregistré à la recette des finances Korba le 12/9/2024 sous le numéro d'enregistrement 24502151, quittance n°060492, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 13/9/2024 sous le numéro AC511312024.

Nombre d'actions à souscrire : 338.462 actions nominatives nouvelles à souscrire en numéraire.

Valeur nominale : 10 Dinars par action nouvelle

Prime d'émission : 3 Dinars par action nouvelle

Lieu et banque de dépôt : Les fonds provenant des souscripteurs seront déposés dans le compte indisponible auprès de BANQUE ZITOUNA Agence Korba ouvert sous le N°25098000000130492218 et/ou le

compte indisponible auprès de BH BANK Agence Korba ouvert sous le N°14051 051300700067920.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire : la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions statutaires et s'est tenue au siège social de la société.

2024402305SANB2

Homologation des résolutions

Société EL MAWARID TUNISIENNE

S.A au capital de 1.200.000 (DT)

Siège social : 21, Rue Médinet Errika Ennasr 2 Ariana

M.F : 0492415E

Suivant le PV d'AGO en date du 15/8/2024 enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 29/8/2024, n°24706859, Quittance n°116696, dont une copie a été déposée au RNE en date du 11/9/2024, sous le n°2024104169, il a été décidé ce qui suit :

La prolongation du mandat de Mr. Karim Soltani comme liquidateur de la Sté pour une autre année commençant le 01/10/2024 jusqu'au 30/9/2025, en lui accordant tout le pouvoir nécessaire pour l'accomplissement de cette mission.

2024402306SANB2

Augmentation de capital réalisée

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS «BTE»

Sté anonyme

Siège social : Boulevard Béji Gaïd Essebsi - lot AFH - BC8 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

MF : 15094BAM000

Suivant PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/04/2024 enregistré à la Recette des Finances Charguia sous le numéro M704754, reçu n°M071002 et déposé au Registre National des Entreprises sous le numéro 2024104540 en date du 13/9/2024, la Banque de Tunisie et des Emirats «BTE» porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'augmentation en numéraire du capital social de la banque de 24 099 840 dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2024 et ouverte à la souscription le 12 août 2024 et clôturée le 26 août 2024, conformément à la note d'opération visée par le CMF en date du 26 juillet 2024 sous le numéro 24/1134, a été réalisée dans la limite de 77,78% du montant initialement prévu et ce par la souscription en numéraire à 937 216 actions nouvelles ordinaires au prix d'émission de 20 dinars chacune avec une valeur nominale de 20 dinars l'action.

Le capital social est ainsi porté de 90 000 000 dinars à 108 744 320 dinars divisé en 4437216 actions ordinaires et 1 000 000 actions à dividende prioritaire de nominal 20 dinars chacune.

2024402307SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

D D J FASHION SARL

Lot NR 3 Rue de Nabeul ZI Meghira 2 Fouchana

Mat. Fisc : 187 5300E/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30/8/2024, enregistré à la recette des finances de Fouchana, le 3/9/2024 sous le numéro n°24703829 quittance n°087756, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 10/9/2024 sous le numéro n°2024103652

Il a été décidé ce qui suit :

- Changement d'adresse de lot n°3 rue du Nabeul ZI Elmeghira 2 Fouchana 2082 au lot n°19 rue de ben Arous ZI Elmghira 1 Fouchana 2082.

2024R02350SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 2/9/2024, rédigé par l'avocat Mongi Elyahiaoui enregistré le 6/9/2024 à la recette des finances Elmourouj sous le n°24204728 quittance n°Mo74211, Mme Beya Juini titulaire de la CIN n°00049217, demeurant 31 résidence Ibn Manthour Elmourouj 1 Ben Arous, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente, du prêt à porter dans le local n°13 Av Echouhada Elmourouj1 Ben Arous R.C n°A 1368891998, à Mm Sabrine Zayani, demeurant au n°6 Rue Béja Mouroui 1 Ben Arous, titulaire de la CIN n°09010771. Toutes les oppositions devraient se faire entre les mains de l'acquéreur à son adresse sus indiquée n°6 Rue Béja Mourouj 1 Ben Arous où l'acte est déposé dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T sous peine de forclusion.

Le présent avis a été publié au journal Essabah du 10/9/2024.

2024T00880FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé écrit le 30/8/2024 et enregistré à la recette des finances de Sidi Hsin le 2/9/2024 quittance n°M098262, Mr Salah Nafati, a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels (activité vente et réparation de pneus de voitures) sis au 54 rue 4667 Zahrouni hrairiya Tunis, à Mr Aymen Barhoumi. Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de Bouden Ikram rue 4657 n°3 bureau 2 Zahrouni Tunis, dans les 20 jours de la publication du présent au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 14 septembre 2024.

2024T00886FCCC2

Résiliation de contrat de vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 02/9/2024 enregistré à la recette des finances de klibia le 6/9/2024 par quittance n°M067805, Monsieur Habib Ben Mahmoud El Saafi, titulaire de carte d'identité nationale n°0626083 a résilié le contrat de vente de fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à la rue Ben

Gthehom Klibia pour le prix global de cinquante mille dinars (50.000.000D) signé avec Monsieur Anoir Ben Mouhamed El Bedoui suivant acte sous seing privé le 9/12/2022 enregistré à la recette des finances de Klibia le 19/12/2022 par quittance n°M076065.

Cet avis a été publié au journal la Presse le 13/9/2024.

2024R02341FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente S.S.P édité et enregistré le 29/8/2024 à la RF Radés, Reçu n°MO58734 registre n°24202661, M. Akremi Alaa a vendu à Mme. Blahmer Feiza le fonds de commerce (activité vente des animaux) sis 104 avenue Habib Bourguiba.

Les oppositions sont recevables dans les délais légaux (20 jrs) entre les mains de Maître Meddeb MOUNA, avocate à la cour de cassation 7 Ibn Battouta Hammam-lif.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 13/9/2024.

2024R02344FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté du 8/8/2024 et enregistré à la recette des finances de Morneg le 10/9/2024 sous le numéro 24202107 quittance numéro M064922, monsieur Moncef Ben Mokhtar Ben Ahmed Ben Achour résident aux 15 rue Alel Ben Triaa Manar 01 Tunis a vendu à LA SOCIETE FIGHT ACADEMY MORNEG représentée par son gérant monsieur Zribi Majdi titulaire de la c.i.n numéro 07220385 du 22/3/2024 le fonds de commerce exploité à la rue Farhat Hached Morneg destiné à la vente des produits alimentaires et autre en gros. Publié au journal «Echourouk» du samedi 13 septembre 2024. Les oppositions seront exercées entre les mains du gérant de la société acheteuse monsieur Zribi Majdi au Rue 14 Janvier Morneg en face de la recette des finances de Morneg dans le délai de vingt jours (20) après la publication de cette annonce.

2024R02347FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 02/9/2024 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 5/9/2024, n° de quittance M059931 n° d'enregistrement 24202725, Sté Sofienne Dhouha Talel Sport représentée par Mr Hédi Lamri a vendu à la Sté Talel Gym représentée par Mr Talel Ben Hédi Ben Moatta Allah Lamri, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné salle de sport et équipements sportifs, dans le local sis rue Najran Radés Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de maître Soumaya Marnaoui à son bureau sis au 35 angle Avenue de la République et rue Monastir Hammam-Lif Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 13/9/2024.

2024R02349FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé le 15/8/2024 par maître Abedelwaheb Labidi avocat à Jendouba enregistré à la recette des finances à Jendouba le 20/8/2024 sous Numéro d'enregistrement 24204652 quittance n°M073186 Monsieur Soussi Zied ben Abedlehmajid titulaire de la CIN n°07942562 délivrée le 28/7/2017 a vendu à Monsieur Stiti Aymen ben Taher titulaire de la CIN n°07950950 délivrée le 3/10/2018 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis 80 Avenue Habib Bourguiba Jendouba destiné à toute activé commerciale.

Toutes les oppositions seront reçues chez le vendeur monsieur Souissi Zied à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 27/8/2024.

2024R02352FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Midoun Djerba le 4/6/2024 quittance n°M050661 enregistrement numéro 24202511, mademoiselle Mayssa Madini carte d'Identité nationale n°13423713 a vendu à la société Marmaris MF n°1872483Q représentant légale Monsieur Mohamed Ben Amor carte d'Identité nationale n°06129157 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et financiers sis à l'Avenue de l'Environnement Midoun Djerba pour l'exploitation vente alimentation générale.

Acceptation des objections au plus tard vingt jours à compter de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne au cabinet Maître Lassad Bouaoud sis à Midoun avenue de la Liberté.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 10/9/2024.

2024R02354FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Midoun Djerba le 26/8/2024 quittance n°M072070 enregistrement numéro 24203731, Monsieur Farouk Slimani carte d'identité nationale n°06027991 a vendu à Monsieur Farhat Barhoumi carte d'Identité nationale n°07674387 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et financiers sis à Mahboubin Midoun Djerba pour l'exploitation café catégorie 1.

L'acceptation des objections se fait au plus tard vingt jours à compter de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne au cabinet maître Haykel Barbouch sis à Midoun avenue Habib Bourguiba.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 10/9/2024.

2024R02355FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 29/8/2024 et enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le

4/9/2024 enregistrement n°24205406 quittance n°M100135 Mme Saloua Jegham c.i.n n°05521822 sise à rue Kenia cité Sahloul Hammam Sousse a vendu à Mme Hamida Zouabi c.i.n n°07016627 sise à la rue Kairouan Hammam Sousse le fonds de commerce consistant en une pâtisserie exploitée à l'avenue Hédi Chaker Hammam Sousse; les oppositions seront reçues par l'acheteuse à l'adresse du Fonds de Commerce 20 jours de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 13/9/2024.

2024S01160FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances sous le n°24204178 quittance n°M053252 La Société Food And Beverage Service And Distribution SARL siège social Rue Colonel Guarnaoui Immeuble Belhaj Ali Sousse identifiant unique 1428803J a vendu à la société Sriha Distribution SUARL siège social Rue Colonel Guarnaoui Immeuble Belhaj Ali Sousse identifiant unique 1624961 T la totalité du fonds de commerce sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Belhaj Ali rue Colonel Guarnaoui Sousse exploité en tant que restaurant.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT et ce au cabinet de Maître Ahlem Toumi de la société B.T.B. demeurant à Rue Taher Sfar.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 11/9/2024.

2024S01161FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances d'Elmetouia Gabès le 11/9/2024 sous n°24200973 quittance n°M022330 M Rachid Zribi titulaire de la CIN n°03372986 a vendu à Mme Zaineb Saada titulaire de la CIN n°05815020 la totalité du fonds de commerce du café sis à l'Av Habib Bourguiba et Med Elkames Ouedref Gabès avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 13/9/2024.

2024X01167FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé par Maître Mahfoudh Sayed en date du 3/9/2024 enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax sous le n°24203972 et la quittance n°M091730 le 3/9/2024 Nozha Bourawi titulaire de la carte d'identité n°01133661 a vendu à Fatma Bouaali titulaire de carte d'identité n°08821705 la totalité de son fonds de commerce pour vente de fruits secs sous nom commercial «magasin Mohamed Yasin» sis à la route sidi Mansour km 4 pour le prix de quatre mille dinars.

Toutes les oppositions seront adressées à la vendeuse au local sis à la route Mahdia km 3.5 Sfax dans un délai de 20 jours de la publication au JORT.

Cet avis a été publié dans la revue Assabah n° 24054 p 11 le mercredi 11/9/2024.

2024X01169FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 29/8/2024 enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax sous le n°24203983 et quittance n°M091900 le 4/9/2024 Moufida Marzouki titulaire de carte d'identité n°08796415 a vendu à Kamel Ben Mahmoud titulaire de la carte d'identité n°13511707 la totalité de son fonds de commerce pour vente de produits alimentaires sis à la route sidi Mansour km 9.

Toutes les oppositions seront adressées chez Maître Noomen Belmabrouk au local sis au 38 Rue Habib Bourguiba dans un délai de 20 jours de la publication au JORT. Cet avis a été publié dans la revue Assabah n° 24054 p 11 le mercredi 11/9/2024.

2024X01170FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S S P en date du 30/7/2024, enregistré à la recette des finances de Djerba le 01/8/2024, sous n°24205368 quittance n°MO86145, Monsieur Mahdi Latrach titulaire de la CIN n°13449212 demeurant à Houmet Essouk Djerba, a vendu à Monsieur Karim Wedrni titulaire de la CIN n° 05905585 demeurant à rue Mohamed Badra Houmet Souk Djerba, la totalité du fonds de commerce lui appartenant sis au local n°8 rue Mohamed Badra Houmet Souk Djerba et exploité actuellement dans la vente et réparation du matériel informatique avec tous ses éléments incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues par l'avocat rédacteur des contrats, maître Sami Trabelsi à son bureau sis à l'avenue Mohamed Badra, bâtiment choueref, escalier 2, bureau 1 dans les 20 jours de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié au journal Essabah du 23/8/2024 p 12 et le temps du 23/8/2024 p 14.

2024X01174FCCC2

Location gérance libre

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé et légalisé daté du 30 août 2024 et 02 septembre 2024, enregistré à la Recette des finances de La Goulette le 5 septembre 2024, Enregistrement n°24307396 Quittance N°105782, La Société MAXI FINANCES ET SERVICES sise à l'Avenue Habib Bourguiba n°49 - 2033 Mégrine, ayant l'identifiant unique N°1826263V, a loué à la société WAFACASH TUNISIE sis au 17, Rue du Lac Homs, Les Berges du Lac, 1053, Tunis, ayant l'identifiant unique N°1727810Y, le Fonds de commerce exploité au local sis à la Rue Khaled Ibn El Walid, n°18 Ain Zaghouan consistant en un local commercial comprenant tous ses éléments matériels et immatériels, du matériels servant à l'exploitation et des

Installations annexes pour une durée de cinq (5) ans commençant le 01 août 2024 et finissant le 31 juillet 2029.

Cette annonce a été publiée aux journaux «La Presse» et «Assahafa» en date du 11 septembre 2024.

2024T00878FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Cabinet Maître Ridha Denguir

Avocat à la cour de cassation

11 Rue Malta Sghira Tunis

Tél/Fax : 71 336 923

0723916H/A/P/000

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 02-9-2024 et enregistré à la recette des finances de houmt souk Djerba le 9-9-2024 reçu n°M095897 enregistrement n°24306178 Mr Chedly Ben Ayed Ben Marzouk titulaire de la CIN n°03408594 délivrée à Tunis le 02-7-2021 a loué à Mr Khaled Ben Abdelfatteh Ben Youssef Boucheddakh titulaire de la CIN n°05797013 délivrée à Tunis le 4-10-2013 le fonds de commerce destiné au commerce de prêt-à-porter; chaussure et produit cosmétique sis au 127 avenue Abdelhamid el Kadhi Houmet Souk, Djerba pour une durée d'un an renouvelable du 01-9-2024 au 31-8-2025.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 13-9-2024.

2024T00887FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 27/8/2024 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabés (605) le 29/8/2024 quittance n°MO60756, enregistrement n°24308488, Naima Aswad sis à rue Elwaha Gabès, a loué la totalité du fonds de commerce exploité "Cafétéria Golden sis à Cité Hay el Amal en face lycée Pilote Gabès à Mohamed El Gandri sis Zrig Elgandri Mareth Gabès.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT à l'exploitation du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «Quotidien» le 11/9/2024.

2024R02351FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location en date du 5/3/2024, enregistré à la recette des finances Hammamet le 11 Août 2024 sous le n°24304498, quittance n°M116759, la société 'SUN-SET CITY' SARL, Identifiant Unique n°0022856N a loué tout le fonds de commerce exploité en tant que restaurant Bar et Fast Food d'une superficie d'environ 174 m² en plus d'une terrasse d'environ 202 m², en tant que location gérance libre à Monsieur Nabil Helal, titulaire de la Carte d'Identité n°05126749 et ce pour une durée de deux années renouvelables et ce à partir du 01 Avril 2024.

Le présent avis a été publié aux journaux Essahafa et La Presse en date du 13/9/2024.

2024R02353FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 21/12/2023, enregistré à la recette des finances de Midoun Jerba le 02/01/2024 sous le n° d'enregistrement 24200016, quittance n°M000315, Monsieur El Gatati Abdelghani Ben Sami, CIN n°13489158 a loué à Monsieur Jarou Lassaad Ben Jilani, CIN n°05724541, la totalité du fonds de commerce destiné à tout commerce sis à route Zarzis El May Jerba.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Monsieur Jarou Lassaad Ben Jilani et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 14/9/2024 aux journaux Achourouk et Le Quotidien.

2024R02356FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01/7/2024, enregistré à la recette des fiances de Midoun Djerba le 12/9/2024 sous le n° d'enregistrement 24304068, quittance n°M077177, Sté Dar Taoufik, matricule fiscal n°024895E a loué à la Société à responsabilité limitée en cour de constitution Sté La Fourchette Idéal de Djerba selon le certificat de réservation de dénomination numéro 2024678635160 daté du 5/7/2024, représentée par l'associé gérant Monsieur Hajji Younes, CIN n°03529864, la totalité du fonds de commerce destiné à la restauration traditionnelle sis à Oualed Amor Midoun Djerba.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Monsieur Hajji Younes et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 14/9/2024 aux journaux Achourouk et Le Quotidien.

2024R02357FCCC3

Résiliation d'un contrat de location gérance d'un fond de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 15/5/2024 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 27/6/2024 sous n°24302323 reçu n°M074020, les parties ont convenu de résilier avant terme et à l'amiable le contrat de location du fonds de commerce situé à la rue 20 Mars Zarzis, exploité comme Pizzaria et Sandwich entre son propriétaire M. Mohamed Noureddine Mnafekh et le locataire Ramzi Zarrouk, chacun des parties est acquittée de ses engagements découlant.

Le présent avis a également été publié dans les deux journaux Sahafa et La Presse le 19/7/2024.

2024402304FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de location d'un fonds de commerce signé le 5/7/2024 et le 23/8/2024, enregistré sous le n°24305744 et quittance n°112835 à la recette des finances la Marsa le 3/9/2024, Madame Nourchene Dhrif, titulaire de la CIN n°00370449 délivrée à Tunis, le 26/11/2025, a loué à la Société Pâtisserie Khlif, en cours de constitution, représentée par sa gérante Mme Yosr Charfi titulaire de la CIN n°05343873 délivrée le 7/9/2012, la totalité du fonds de

commerce avec tous les éléments corporels et incorporels sis à 01 rue Bayrem El Khames La Marsa. Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse de la société dans un délai de vingt jours de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne. Cet avis est publié aux journaux la Presse et Essahafa du 10/9/2024.

2024402310FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : La Tunisienne pour le soin des personnes âgées

Objet : Social

But : Contribuer à apporter une aide matérielle et morale au bénéfice des personnes âgées Réaliser des activités culturelles et récréatives pour les personnes âgées.

Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires.

Siège : Avenue Habib Thameur - Immeuble George - 2ème étage - Sousse

N° et Date de déclaration : RR443716567TN du 25/6/2024.

Présidente : Feriel Hamrouni

Trésorier : Kamel Zaatour.

2024S01162APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Nom de l'association : Association sportive de gymnastique et des jeux individuels

Local : Salle couverte de Zaghouan.

D'après le procès-verbal de la réunion à la date du 02/02/2023 inscrit à la recette des finances de Zaghouan à la date du 02/02/2023 sous le n°23700424 Quittance n°9482.

Il a été décidé de nommer des nouveaux membres :

- Le président : Achref Farhat
- Vice-présidente : Abir Hammami
- Trésorier : Mohamed Ali Hfaidh
- Secrétaire générale : Nadia Touhami
- Membre : Manel Hammoudi.

Et des nouvelles spécialités avec le gymnastique :

- karaté, kiokichinkai, athlétisme.

2024R02298APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Achraf Aounallah

Avocat à la cour de cassation

9 Rue du Théâtre 8000 Nabeul

Tél/ Fax : 00216.72.272.360

MF : 1005232/V

Partie poursuivante : 1/ Ahmed Ben Salah Ben Sadok Ayed 2/ Abdelaziz Ben Salah Ben Sadok Ayed 3/ Fadhila Bent Salah Ben Sadok Ayed. Les Héritiers de Mohamed Ben Salah Ayed son Epouse Najet Bent Salah Hadidane et ses enfants Majeurs Adnen et Monia Ayed 5/ Les Héritiers de Saïda Bent Salah Ben Sadok Ayed ses Enfants Majeurs Nejiba, Chokri et Salwa Goddi, demeurent à Nabeul et qui ont élu leur domicile au cabinet de Maître Achraf Aounallah, avocat à la cour de cassation, demeurant au 9 rue du Théâtre Nabeul.

Partie adverse : 1/ Mme Habiba Bent Salah Ben Sadok Ayed, demeurant à rue El Aiin Nabeul 2/ Mr Naceur Ben Salah Ben Sadok Ayed, demeurant au n°8 rue Moheddine Klibi Manar2 Tunis 3/ Mme Radhia Bent Salah Ben Sadok Ayed, demeurant au n°70 rue Séoul Nabeul.

L'Avocat poursuivant : Maître Achraf Aounallah avocat à la cour de cassation, demeurant au 9 rue du Théâtre Nabeul.

Désignation de l'immeuble objet de la vente : La totalité du Bien Immatriculé dénommé «CHADLIA» objet du titre Foncier n°636534 Nabeul d'une superficie totale de 177 m², composé de la parcelle n°01 sis au n°1 rue Mohamed Sand à Nabeul, un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et un étage au dessus le bien est limité en face d'un bien au nom des héritiers de Kaboura Ayed, à l'ouest d'une impasse et à la face arrière où l'entrée par la rue Mohamed Saad et à l'est par un bien au nom des héritiers Tebbane, le bâtiment se compose au rez-de-chaussée de trois garages et une porte qui ramène au premier étage qui se compose d'un salon, une cuisine, cinq chambres et deux salles de bain et d'un espace couvert, le bâtiment est construit par des pierres et des briques et la dalles en béton, les portes et les fenêtres en bois et le sol est en carrelage.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à deux cent cinquante deux mille trois cent deux dinars (252.302.000) frais et honoraires d'avocat en sus suivant l'expertise élaborée par l'expert judiciaire Mohamed Ben Chikha selon l'ordonnance sur requête n°96637 du tribunal de 1ère instance de Nabeul en date du 17/11/2023 qui a actualisé le prix mentionné dans le jugement de partage n°2029.

Date et lieu de la vente : Le lundi 21/10/2024 à partir de 8h30 du matin devant la chambre des saisies immobilières du Tribunal de 1ère instance Avenue Taieb Mhiri à Nabeul.

Observations : 1/ La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine. 2/ Pour participer à la vente, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul. 3/ Tous participant doit consigner les tiers (1/3) de la mise à prix, et se faire représenté par un avocat 4) Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et heures ouvrables.

2024T00881VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts indivises d'un immeuble immatriculé

Cabinet Maître Ben Slimene Khamaies

Avocat prés la cour de cassation

Tél : 72 276 720

MF : 1119803/N

1- Créancier poursuivant : Arafat ben Abderlahmane Hmeid, ouvrier menuiserie, demeurant à Kélibia et qui a élu son domicile chez le cabinet de son avocat maître ben Slimene Khamaies Avocat prés de la cour de cassation sis à l'avenue Ali Belhouene Kélibia.

2- Débiteur saisi : Firas Djébeli, Menuisier, demeurant à la rue Djerba Kélibia, Nabeul.

3- Avocat poursuivant : Maître ben Slimene Khamaies Avocat prés de la cour de cassation ayant son cabinet à l'avenue Ali Belhouene Kélibia.

4- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi dans la propriété dite «molk Bichikh» objet du titre foncier n°610722 Nabeul composé de la parcelle n°07 et sis à Mecheikhat Kélibia délégation Kélibia gouvernorat de Nabeul soit 100/1484 part indivises objet d'un don accordé par son père et rédigé le 24/9/2012 enregistré à Kélibia le 11/9/2022 Quit n°M031609 (vol Nabeul 04/12 n°10551).

5- La mise à prix : la mise à prix de la totalité des parts indivises saisies de la propriété dite «molk Blchikh» objet du titre foncier n°610722 Nabeul est fixée à soixante et onze mille huit cents dix dinars (71.810d000) sans compter les frais des poursuites qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

6- Date et lieu de vente : la vente aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Nabeul le lundi 21 octobre 2024 à partir de 9h du matin.

7- Conditions de visite de l'immeuble saisi : tout intéressé peut visiter la propriété saisie aux heures de travail sans conditions particulières.

Pour participer aux enchères ; il faut soit consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations soit présenter un chèque certifié soit une garantie bancaire irrévocable.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères sauf s'ils ont obtenu la permission du gouverneur de Nabeul.

2024T00883VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts indivises d'un immeuble immatriculé

Cabinet maître Jazi Jamel

Avocat prés la cour de cassation

Tél : 72346484

MF : 731580A

1- Créancier poursuivant : Mohamed Bensoltana, demeurant à l'Impasse de Kahloun avenue Abdelkader Zhioua Menzel Temime et qui a élu son domicile chez le cabinet de son avocat maître Jazi Jamel avocat prés de la cour de cassation sis à l'avenue Habib Bourguiba Menzel Temime.

2- Débiteur saisi : Habib ben Mohamed Bensoltana, demeurant à l'impasse de Jamil Kahloun avenue Abdelkader Zhioua Menzel Temime let qui a élu son domicile chez le cabinet de son avocat maître Leila Hamrouni sis à l'avenue Habib Thameur complexe Nabeul centre étage 7 Nabeul.

3- Avocat poursuivant : Maître Jazi Jamel Avocat prés de la cour de cassation ayant son cabinet à l'avenue Habib Bourguiba Menzel Temime.

4- Désignation de l'immeuble saisi : il s'agit des parts Indivises dans la propriété dite tercha objet du titre foncier n°607280 Nabeul sise à Mecheikhat Menzel Temime délégation Menzel Temime gouvernorat de Nabeul et qui consiste à 198,5936 parts indivises de la totalité de titre foncier sus indiqué contenant 1175 parts indivises.

5- La mise à prix : la mise à prix de la totalité des parts Indivis de la propriété saisie est fixée à quarante neuf mille six cents quarante sept dinars 500 millimes sans compter les frais des poursuites qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

6- Date et lieu de vente : la vente aura lieu à l'audience devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Nabeul sis à l'avenue Taieb Mhiri Nabeul le lundi 21 octobre 2024 à partir de 9h du matin.

7- Conditions de visite de l'immeuble saisi : tout intéressé peut visiter la propriété saisie aux heures de travail sans conditions particulières.

Pour participer aux enchères; il faut soit consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations soit présenter un chèque certifié soit une garantie bancaire irrévocable.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères sauf s'ils ont obtenu la permission du gouverneur de Nabeul.

2024T00884VEPA1

Vente aux enchères

1- Adjudicataire :

- Habib Ben Mabrouk Akermi

- Radhia Bent Mohamed Rabeh

Demeurant 15 rue Narcissus Cité Chabab Kairouan

2- Débiteur saisi : Nadia Bent Mabrouk Akermi CIN n°02020569.

L'avocat : Maître Lotfi Maherzi, avocat à la cassation, sis à rue Abou Kacem Chebbi Kairouan, Ml n°632223D.

L'immeuble objet de la saisie :

L'immeuble objet de la saisie consiste en une maison traditionnelle composée de :

- Un rez-de-chaussée ouvrant sur le sud, avec un couloir de 8.25 m de longueur et 1. 94m de largeur

- Une cuisine de 3.22 m de longueur

- Une salle de séjour de 5.97 m de longueur et 2.84 m de largeur,

- Des toilettes

- Un hall non couvert de 6.84 m de longueur et 4.96 m de largeur

- Une chambre de 8.34 m de longueur et 2.46 m de largeur

- Des escaliers menant vers le toit de la maison

- Les murs sont en pierres, le plafond est en dalle, le sol est en céramique

- La maison est sise rue Mohamed Sallam, Cité Chabab Kairouan,

- La superficie du terrain est de 14.6 m²,

- La superficie battue est de 108 m².

Prix initial : la valeur de l'intégralité de l'immobilier objet de la vente aux enchères est estimée à cent huit mille et 360 dinars 108360 DT selon l'estimation de l'expert Samira Dhahri.

Date de la vente aux enchères :

La vente aux enchères sera tenue le lundi 14/10/2024 au département des ventes foncières au tribunal de première instance de Kairouan à 08h du matin et ce qui suit.

Constat et visite du bien immeuble : le bien immeuble peut être visité tous les jours de la semaine. Pour plus d'informations veuillez contacter l'huissier de justice Adel Zouaidi, rue Habib Thamer Kairouan pendant les heures de travail administratif.

2024S01163VEPA1

Vente d'un terrain non immatriculé

Le saisissant : Yassine Ben Boubaker Rbeai, notaire, demeurant à la route de l'Ain Km 2 El Alia Sfax, élisant domicile chez Maître Mohamed Adel Messedi dont son étude est sise à la rue Abou El Kacem Chebbi, immeuble Elyssa Centre Sfax.

Le saisi : Abderrahaméne Ben Anouar Kammoun, café EL Bédia à la route de Gremda Km 0.5 immeuble EL Médina Centre, demeurant à la route de Saltania Cité Simar Nord n°29 Sfax.

L'immeuble saisi : consiste en une parcelle de terre nue Sud Est du lot du saisi, elle est située à la route sidi Mansour km 16 à Sfax, dont sa superficie est de 1200 m², mesurant du coté Sud par une route non aménagée, de l'Est par Mohamed Breyki, du Nord et de ouest par le reste du terrain du saisi le dit terrain est exploitable, se trouvant dans une zone raccordée à l'eau potable et à l'électricité.

Mise à prix : vingt et un mille et six cent dinars (21.600.000 D) après déduction du prix initial évalué par l'expert Mr Moncef Bellaj requis par ordonnance sur requête n°2261 datée du 18 Mars 2024 émanant de monsieur le Président de 1ère Instance de Sfax.

Date et lieu de l'adjudication : Le lundi 14 octobre 2024 à la salle des criées du tribunal de 1ère Instance de Sfax à partir de 9 heures du matin.

Toute personne intéressée peut se rendre sur les lieux et visiter le dit lot tous les jours de la semaine, consulter le cahier des charges déposé au greffe du dit tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Les étrangers non tunisiens voulant participer à l'adjudication doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le Gouverneur de Sfax.

Les enchères seront faites par un avocat et ne peuvent prendre partie que les personnes ayant consigné au moins le tiers (1/3) de la mise prix.

2024X01171VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière

Après réduction de la mise à prix Initiale de 40 %

Cabinet Maître Moez AYED ZAMBAA

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

1- Débiteur saisi : Société TUNISIAN ADDITIVE FOOD COMPANY TAFCO, IU. 1317975N, ayant son siège social à l'avenue Habib Bourguiba Imm Bouchléka Hamma Gabès et au département chancho, - Délégation El Hamma - Gabès, et à la B.P. 704 Beb Bhar Gabès.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez AYED ZAMBAA, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N° 16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi :

La totalité de l'immeuble dénommé «TAFCO» objet du titre foncier n°34710 Gabès, qui représente un terrain agricole boisé d'amandiers, d'oliviers et de figuiers, et le reste nu (d'après le titre foncier), et sur le terrain un terrain à caractère industriel, clôturé, de forme rectangulaire, sur lequel a été construite une usine de fabrication d'additifs alimentaires, située dans la zone Maksim Al-Mansif, Shanshou, délégation d'El Hamma, gouvernorat de Gabès, en bordure d'une route goudronnée reliant la route entre El Hamma et Gabès et la route de Matamata, à 16 km de la ville d'El Hamma et 23 km de la ville de Gabès, dans une zone qui dispose de tous les éléments d'aménagement (voie publique, réseau d'eau potable, éclairage public, réseau électrique). Elle se caractérise par la densité des installations industrielles et est proche du complexe chimique de Gabès et de la cimenterie de Gabès. Elle est bordée au nord par l'usine de chaux SOCHA, au sud par une ruelle de 8 mètres de largeur suivie d'un terrain nu sur la propriété du Haj Muftah Al-Amiri, à l'est par une route goudronnée où se trouve l'entrée principale de l'usine, et à l'ouest par un terrain nu objet du titre foncier n°4233 Gabès, d'une superficie de 25210 m², sur laquelle ont été érigés plusieurs bâtiments répartis sur l'ensemble du terrain, bâtis par des matériaux moyenne gamme, variant selon la fonction de chaque partie, et ce comme suit :

1- L'unité de production : C'est un espace entièrement réalisé, de 36 m de long, 20 m de large, et d'une superficie de 1776 m², de forme approximativement rectangulaire, avec un rez-de-chaussée et 3 étages supérieurs contenant divers mécanismes de production. Les fondations sont en béton armé, sa couverture en structure en fer, son sol est en ciment et ses revêtements muraux sont peints.

2- Entrepôt de stockage : Il s'agit d'un espace entièrement achevé, de 36 m de long et 26 m de large, d'une superficie d'environ 936 m², de forme rectangulaire. Les matériaux utilisés dans sa construction sont de qualité moyenne, ses fondations sont en béton armé, sa couverture en structure en fer, son sol est en ciment et ses revêtements muraux sont peints.

3- Atelier de mécanique : C'est un espace entièrement réalisé, de 18 m de long, 12 m de large, et d'une superficie d'environ 216 m², de forme rectangulaire. Ses fondations sont en béton armé, sa couverture en structure de fer, son sol est en ciment et ses revêtements muraux sont peints.

4- Le réservoir : Sa base mesure 35 m de long et 35 m de large et sa capacité est de 3 140 m². Il contient un réservoir préparé pour contenir

des acides et est situé à l'intérieur d'un espace clôturé en béton au niveau des murs et du sol.

5- Le bâtiment administratif : Entièrement achevé, d'une superficie d'environ 394 m², polygonal, composé de deux étages (rez-de-chaussée et premier), la surface couverte de chaque étage est d'environ 197 m², sa structure est en béton armé, la menuiserie est en aluminium, le plafond est en béton et les revêtements muraux sont peints.

6- Le bâtiment social : sa superficie est d'environ 176 m², de forme rectangulaire, sa structure est en béton armé, la menuiserie en aluminium, le plafond en béton et les revêtements muraux sont peints.

7- Le siège des douanes : Entièrement achevé, sa superficie est d'environ 92 m², multifaces, sa structure est en béton armé, la menuiserie en aluminium, le plafond en béton, et les revêtements muraux sont peints.

8- Le poste de garde : Sa superficie est d'environ 50 m², multifaces, divisé en 2 parties, l'une pour le poids et l'autre pour le gardiennage. Sa structure est en béton armé, la menuiserie en aluminium, le plafond en béton et les revêtements muraux sont peints.

9- Poste de distribution de gaz : 13 m de long et 4,5 m de large, d'une superficie d'environ 58,5 m², de forme rectangulaire, sa structure est en béton armé, le sol en ciment, le plafond en béton, et les revêtements muraux sont peints.

10- Le transformateur électrique : sa longueur est de 9,5 m, sa largeur est de 4,5 m, et sa superficie est de 42,75 m², de forme approximativement rectangulaire. Sa structure est en béton armé, le sol en ciment, le plafond est en béton et les revêtements muraux sont peints.

11- Mécanisme de pesage : Il mesure environ 18 m de long et environ 5 m de large.

12- Espaces extérieurs : une clôture d'une longueur de 619,1 m, préparation du sol, trottoirs et voiries, travaux de plomberie, réseau de protection incendie et réseau d'acide, raccordement aux réseaux de gaz, d'eau et d'électricité, fondations du stand vertical, fondations pour l'espace camions, fondations pour 2 unités silos et le réseau électrique.

Notant que l'usine est équipée de mécanismes de production de grains (Malaxeur, dispositif contrôleur, granulateur, groupe de commande granulateur, accouplement granulateur moteur-ducteur) et de mécanismes de construction (sécheur à tube métallique, groupe de commande sécheur, sécheur, chambre de combustion, la céramique combustion chambre, chaise, matériel, équipements, mécanismes de levage (élévateur à godet, élastique de transport, élastique, godets et rouleaux, élévateur et aspirateurs, 3 points dans 2 directions), mécanismes de laboratoire (innomètre, spectrophotomètre, paillasses, dosseret) et armoires électriques (Tapis de régulation, automate, appareil, appareil électrique, plongeurs appareil électrique, etc.), 2 unités silos d'une capacité de 100 m², Broyeur Broyeur, Brûleur Broyeur, Crible Crible, équipement tapis doseur, bandelettes de réaction, pompes, ventilateur, tour de chargement de camion, trémie doseuse de chaux, crépine, compresseur, vanne.

5- Mise à prix : Six millions cent quarante deux mille neuf cent quatre vingt quinze dinars (6.142.995,000DT), frais en sus, et ce après la réduction de la mise à prix initiale de 40 %. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès sis à l'avenue de Farhat Hached Gabès le lundi quatorze octobre deux mille vingt-quatre (14/10/2024) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Gabès ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2024X01172VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix Initiale de 40 %

Cabinet Maître Moez AYED ZAMBAA

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Taoufik Ben Boubaker Ben Abdallah Adouni (CIN 03368460), demeurant à rue Ahmed Tlili n°7 Hama Gabès.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi :

La totalité de l'immeuble dénommé «Maha» objet du titre foncier n°24985 Gabès, qui représente un terrain rectangulaire d'une superficie de 143 m², situé sur l'avenue Mohamed Daghbaji, délégation d'El Hamma gouvernorat de Gabès. Il s'agit une zone qui bénéficie d'équipements complets d'aménagement (réseau d'eau potable, éclairage public, réseau électrique, réseau d'assainissement..). Il est bordé au nord par un magasin commercial avec un rez-de-chaussée, au sud par rue Ali Al-Khattabi, à l'est par l'avenue Mohamad Daghbaji et à l'ouest par un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée. Sur lequel se trouve un ancien bâtiment commercial actuellement inutilisé et dont la construction est inutilisable. La localisation de la propriété se distingue par sa situation au milieu de la zone commerciale de Hamma (zone à forte densité commerciale), à proximité de nombreuses installations commerciales et administratives (Ecole Daghbaji, Lycée Mohamad Ali, lycée Taher Al-Haddad, siège de la commune d'El Hamma et de sa délégation, et à proximité du bain municipal d'El Hamma), et à 60 mètres de la route principale.

5- Mise à prix : Cent cinquante mille dinars (150.000,000 DT), frais en sus, et ce après la réduction de la mise à prix initiale de 40 %. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3

de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès sis à l'avenue de Farhat Hached Gabès le lundi quatorze octobre deux mille vingt quatre (14/10/2024) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Gabès ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2024X01173VEPA1

Avis aux créanciers

Société Hôtel El KSAR

Siège social : La route touristique Khezama - Sousse

I.U : 0010589Z

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse 1 en date du 12 septembre 2024 il a été déclaré la suspension de tout acte d'exécution visant le recouvrement des dettes antérieures à la date du 3 juin 2024 et ladite suspension est levée lorsque le tribunal statue sur la possibilité de redressement de la Société Hôtel El KSAR.

2024S01164VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE TANIT INTERNATIONAL

Société anonyme

Capital social : 60.000.000 Dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 - Tunis

Identifiant unique : 296147H

Le Conseil d'Administration tenu le 10 septembre 2024 convoque les actionnaires de la société Tanit International "STI" à l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le 30 octobre 2024 à 10h au siège de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Maintien de l'activité de la Société en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales

2- Pouvoirs.

2024T00882SANB3

Convocation

SOCIETE MANAGEMENT HOTELIER INTERNATIONAL

SA au capital de 23 358400 DT

Zone Touristique de Gammarth - Route de Raoued

Les actionnaires de la société MANAGEMENT HOTELIER INTERNATIONAL SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 octobre 2024 à 10heures au siège social de la société sis à la Zone Touristique de Gammarth - Route de Raoued - Tunis afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des états financiers et du rapport de gestion de l'exercice 2023.

- Approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Jetons de présence.

- Mandat des administrateurs.

- Mandat du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2024R02340SANB3

Convocation

Société Tunisienne d'Engrais Chimiques

Société anonyme

Au capital de 6.500.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane Jebel Jeloud - 1009 - El Ouardia

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire le lundi 14 octobre 2024 à 10h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Continuité de l'exploitation de la société selon l'article 388 du code des sociétés commerciales ;

2- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2024R02346SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«ITALCAR S.A»

Capital social: 3 000 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 2035 Tunis Carthage

MF : 0937892 D

Messieurs les actionnaires de la Société «ITALCAR S.A», sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le mercredi 9 octobre 2024, à 10h, au siège social de la société sis à la rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia I, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de nouveaux Administrateurs.

- Pouvoir en vue des formalités.

2024402303SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Mediterranean School of Health - MSH

S.A au capital de 2.000.000 dinars

Immeuble «Lac 9», Avenue du Yen, les Berges du Lac 2 - Tunis

Identifiant unique : 1374587Z

N° Affiliation CNSS : 56014971

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Mediterranean School of Health «MSH - S.A» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra jeudi le 17 octobre 2024 à 10 heures, au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation de l'Assemblée.

2. Lecture du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2023.

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023.

4. Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2023.

5. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées.

6. Affectation du résultat de l'exercice.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Informations légales en application des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

9. Pouvoirs pour formalités.

Les documents de l'Assemblée sont tenus à fa disposition des actionnaires au siège de la société.

2024402308SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Mediterranean School of Health - MSH

S.A au capital de 2.000.000 dinars

Immeuble «Lac 9», Avenue du Yen, les Berges du Lac 2 - Tunis

Identifiant unique : 1374587Z

N° Affiliation CNSS : 56014971

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Mediterranean School of Health «MSH - S.A,» sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra jeudi le 17 octobre 2024 à 11 heures, au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation de l'Assemblée.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

3. Approbation de la modification de l'objet social.

4. Conformité aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

5. Augmentation du capital social en numéraire.

6. Modification corrélative de l'article 6 des statuts.

7. Délégation de pouvoirs.

8. Pouvoirs pour formalités.

Les documents de l'Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2024402309SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société Accessoires Maison et Espaces (AME)

Société à responsabilité limitée

Capital social : 348 200,000 Dinars

Siège social : 30 Avenue Fattouma Bourguiba, la Soukra, Ariana

Matricule fiscal : 1238520S

La société Accessoires Maison et Espaces (AME) convoque les associés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi 26 octobre 2024 à 9h du matin dans le bureau de Maître Abdelwahed YAHYAOUI, situé au Centre Misk 1 Bloc E, 1er étage, bureau n°3, Montplaisir - 1073 Tunis.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2022, 2023 et 2024.

2. Approbation de l'octroi d'un prêt à la société via le compte courant des associés.

2024R02348SRLB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Compagnie Méditerranéenne de Réparation «CMR Tunisie» dont le siège social est situé à la rue El Kharroub au parc Socomina auparavant 7050 Menzel Bourguiba du gouvernorat de Bizerte a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N°A-2022-09-0201-0011909 en date du 23 décembre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une installation de réparation navale située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Bizerte et de la municipalité de Menzel Bourguiba.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Bizerte ou le chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Menzel Bourguiba ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société MPC Prokim Industrie dont le siège social est situé à la rue de Mhamdia à la zone industrielle El Meguira du gouvernorat de Ben Arous a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N° A-2023-09-0201-0000487 en date du 16 Janvier 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une usine de fabrication des matières premières pour peintures et colles située à la rue de mercure à la zone industrielle de Ben Arous et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la municipalité de Ben Arous.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues

par Messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Ben Arous ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Mr Lamine Ben Hmd Ben Hamed Barhoumi titulaire de CIN n°04219691, déclare la perte du titre de propriété n°85593 pour le titre foncier n°83935 Sidi Bouzid sis à Essabela délégation de Sidi Bouzid.

Suivant certificat de perte donner par le poste de la garde nationale d'Essabela le 6/9/2024.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 13/9/2024.

2024T00879DIVD2

Avis

Ennouri Fils Elbéchir Dalansi annonce au public qu'il possède une parcelle de terre de surface 490 m² située à la route de Gabès km7 zanket charmi extrait du titre foncier 41475 Sfax et leur acte de propriété a disparu et il veut extraire une deuxième copie de propriété.

Celui qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire de Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2024X01168DIVD2